

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 3 juillet 2024

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet à vingt heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-quatre, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

ADHESION
RESEAU TRAM

AU

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Nathalie BETEMPS, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Patrick BILLOUET, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Liliane GAUDUBOIS, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Sonia ANGEL, Martin DOUXAMI, Delphine PUPIER, Simon BERNSTEIN, Nancy AGUILERA TORRES, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES :

Madeline DA SILVA par Richard LE PONTOIS, Patrick CARROUER par Valérie LEBAS, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Mathias GOLDBERG, par Nancy AGUILERA TORRES, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Hélène BERTHOUMIEUX par Vincent DURAND.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON, Frédérique SARRE.

SECRETAIRE : Sonia ANGEL.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2024**OBJET : ADHESION AU RESEAU TRAM****LE CONSEIL,**

Sur proposition du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,**CONSIDERANT CE QUI SUIT :**

Le réseau TRAM fédère des lieux engagés dans la production et la diffusion de l'art contemporain en Île-de-France.

L'adhésion du Centre culturel Jean Cocteau à ce réseau permettrait d'élargir les publics et d'augmenter le rayonnement culturel de la ville des Lilas.

Il est proposé de déposer une demande d'adhésion au réseau TRAM pour le Centre culturel Jean Cocteau.

VU le budget communal,**VU** l'avis de la commission compétente,**VU** le rapport du représentant légal,**VU** les statuts et le règlement intérieur de l'association TRAM ci-annexés,**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

ARTICLE 1 : Approuve le dépôt du dossier de demande d'adhésion au réseau TRAM du Centre culturel Jean-Cocteau,

ARTICLE 2 : En cas d'acceptation, approuve l'adhésion du Centre culturel Jean Cocteau au réseau,

ARTICLE 3 : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents y afférent.

Délibération votée par 30 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20240703-D100-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Reçu par le préfet : 15/07/2024

Le Maire des Lilas


Lionel BENHAROUS

La secrétaire de séance


Sonia ANGEL

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télécours citoyens accessible par le site internet www.telercours.fr.